



**Direction de Territoire Berry Nivernais
Route De Ménétréol
18300 SAINT SATUR**

**Direction Départementale des Territoires du CHER
Service Environnement et des risques
6 place de la Pyrotechnie
18019 BOURGES
À l'attention de Madame ARNAUDET**

Saint Satur, le 09 Juillet

Affaire suivie par Vincent BERTHELOT
vincent.berthelot@saur.com

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L214.1 à L214.6 du code de l'environnement. Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Fussy – Demande de compléments en date du 5 juillet 2021

Madame,

Pour rappel cette année les boues de la station d'épuration de FUSSY ne seront pas hygiénisées sur l'année 2021 mais éliminées en filière alternative au travers d'une déshydratation des boues et envoi en traitement sur une plate-forme de compostage.

Le traitement par hygiénisation sera mis en place à compter de 2022 si les conditions d'épandage dans le cadre de la crise covid-19 sont maintenus.

Toutefois, pour répondre à votre courrier voici nos éléments de réponses à vos remarques (**rappelées en rouge**) :

1. Le traitement d'hygiénisation qui est prévu sur les boues à épandre :

Le traitement d'hygiénisation appliqué sera l'injection de chaux liquide dans le silo. LA FAQ maj le 23 juin 2020 confirme que l'injection/introduction de chaux liquide dans un silo est une solution adaptée pour hygiéniser les boues à condition de respecter certaines prescriptions techniques pour garantir son efficacité :

- le volume disponible dans le silo doit permettre d'injecter la quantité de lait de chaux requise au regard de la quantité de boues à hygiéniser
- le brassage doit être continu et efficace pour garantir une bonne homogénéisation du mélange
- le temps de contact entre la chaux liquide et les boues doit être de 10 jours minimum.

Le traitement d'hygiénisation des boues liquides sera réalisé au travers l'injection de chaux à hauteur du volume présent dans l'ouvrage de stockage. Avec un malaxage régulier, la chaux sera mélangée de manière homogène avec les boues dans l'ouvrage de stockage.

Procédé d'injection de chaux dans le silo à boues :

Déchargement de lait de chaux dans un silo de stockage de boues liquides

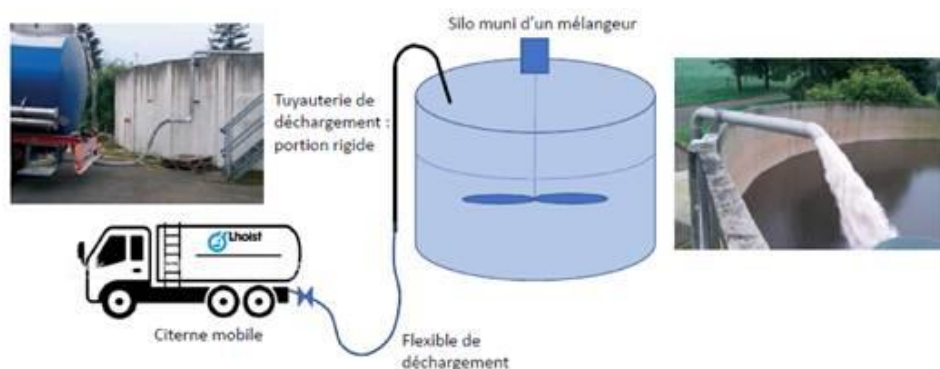


Figure 1: mode opératoire de l'injection de lait de chaux

2. En application de l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 modifié Fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles, les modalités de surveillance mises en œuvre sur les boues hygiénisées : au moment de la mise en service de l'unité de traitement ainsi que durant la période d'épandage ;
-conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 30 avril 2020 modifié, les méthodes d'échantillonnage et l'analyse des boues hygiénisées destinées à l'épandage.
-conformément à l'article 3 de l'arrêté du 30 avril 2020 modifié, le suivi des conditions d'exploitation, les résultats des mesures et des analyses effectuées sur les boues hygiénisées destinées à l'épandage.

Vous trouverez ci-après la mise en œuvre du suivi du bon fonctionnement du process d'hygiénisation et de la vérification de l'absence de recontamination des boues :

- Protocole

Les échantillons représentatifs des boues soumis à l'analyse sont constitués de 25 prélèvements élémentaires uniformément répartis en différents points et différentes profondeurs du lot de boues destinées à être épandues. Les prélèvements sont effectués à l'aide d'une sonde en dehors de la croûte de surface et des zones où une accumulation d'eau s'est produite. Les prélèvements élémentaires sont mélangés dans un récipient ou sur une bâche et donnent, après réduction, un échantillon d'un kilogramme environ envoyé au laboratoire.

Les méthodes d'analyse et de prélèvements pour la mesure des coliformes thermotolérants font référence à la fiche sandre suivante: <http://id.eaufrance.fr/par/1448> selon les préconisations de la FAQ du 23 juin 2020.

- Éléments de surveillance mis en œuvre:

Pendant les 10 jours de temps de contact entre la chaux liquide et les boues :

- Enregistrement du pH à la mise en œuvre du traitement + 1 tableau de suivi du pH journalier sur 10 jours a minima (le pH doit être >12).
- La mesure journalière du pH (jour ouvré) est importante pour évaluer le bon fonctionnement et donc valider la bonne mise en œuvre du traitement d'hygiénisation tout au long du processus
- Le suivi du pH sera réalisé au travers l'utilisation d'une bandelette pH ou sonde et en faisant référence aux préconisations du point 2.14 de la FAQ mise à jour 23 juin 2020.

A l'issue des 10 jours de traitement :



- Prise d'un échantillon de boues pour mesurer les Coliformes thermotolérants CFTT (valeur de référence)
- Une analyse des paramètres agronomiques sera également réalisée permettant d'ajuster les quantités de boues à épandre à l'hectare en fonction des besoins des sols et des cultures.
- Enregistrement des informations

L'ensemble des informations sera synthétisé en fin d'année au travers du bilan annuel des évacuations de boues et le registre des épandages comprenant l'ensemble des résultats d'analyses.

Restant à votre disposition, veuillez agréer Madame de mes sentiments distingués.

